

L'avenir incertain d'un ordre qui a été populaire

Colonel breveté d'état-major en retraite Eric Tripnaux

Un psychiatre nous révélerait probablement pourquoi la Belgique n'a jamais pleinement assumé son héritage colonial. Le rôle ambigu et décrié de Léopold II, unique souverain de l'Etat indépendant du Congo



(EIC), pourrait pourtant y apparaître de manière prépondérante. La dualité royale est aussi présente en phaléristique. L'ordre de Léopold est longtemps resté notre seul ordre de mérite. Léopold II en avait pourtant institué d'autres mais en temps que souverain de l'EIC : l'ordre de l'Etoile africaine en 1888, l'ordre royal

du Lion en 1891, l'ordre de la Couronne en 1897 et celui de Léopold II en 1900. En 1908, lorsque l'EIC était devenu une colonie belge, ils étaient entrés dans notre patrimoine.

Durant la période EIC, les deux premiers ordres étaient restés intimement liés au Congo. Le troisième servait un peu de fourre-tout pour ceux qui n'y avaient jamais été et à qui Léopold II ne voulait pas donner l'ordre de Léopold. Quant à celui qui portait son nom, il le destinait clairement à ceux qui avaient rendu des services directs envers sa personne. L'aspect extérieur des bijoux de l'ordre de Léopold II est frustré. Il s'agit du seul ordre sans émail sur ses branches. Était-ce pour le produire à moindre coût à une époque où le Souverain était confronté à des problèmes de trésorerie ?

La grande majorité des attributions de l'ordre de Léopold II avaient été faites à l'étranger à l'occasion des villégiatures royales et elles n'avaient pas toutes été publiées au *Bulletin officiel de l'Etat indépendant du Congo*. Nous ne saurons jamais quelle avait été alors l'ampleur de sa distribution. Officiellement, d'après le seul registre ayant existé au service

public fédéral (SFP) Affaires étrangères et aujourd'hui disparu, le Roi n'en aurait donné que 144, soit quasi deux fois moins que l'ordre de la Couronne. Aucune médaille d'argent, ni de bronze n'aurait jamais été octroyée. Pourtant, Patrick Vanhorebeeke avait signalé sur le forum www.skf.be le cas d'un soldat français qui s'était adressé au ministère des Affaires étrangères durant la 1^{ère} Guerre mondiale. Maître d'hôtel, il avait reçu une médaille d'argent de la main du Roi. Fuyant l'avance allemande, il avait perdu décoration et diplôme et souhaitait en recevoir un duplicata.

Le Souverain devait faire face à une campagne accusatrice pour les méthodes d'exploitation en vigueur dans l'EIC. Sans disculper complètement ses dirigeants, il apparaît que la campagne de calomnie avait été savamment orchestrée au profit d'intérêts étrangers. Très peu d'Anglo-saxons avaient par ailleurs été distingués dans les ordres « congolais ». On ne recense que onze attributions à des Britanniques et huit à des Américains sur un total de 1544. Pourtant treize de ces dix-neuf décorations avaient été faites dans l'ordre de Léopold II et la plupart entre 1905 et 1908. Aux Etats-Unis,

Léopold II avait récompensé ceux qui le défendaient. La première grand-croix avait d'ailleurs été attribuée le 31 août 1906 à J. Gore ⁽¹⁾, consul de Belgique à Washington. De même, W. Hale, journaliste au *Public Ledger* de Philadelphie, chevalier depuis le 29 juin 1905, avait été promu officier le 13 janvier 1908. Il s'agissait de motiver ceux qui contraignent l'écrivain Mark Twain, le pacifiste Edmund Morel et leurs dénonciations des horreurs commises au Congo.

Le transfert vers la Belgique

La cession de l'EIC avait fait l'objet d'une loi le 18 octobre 1908. Qu'étaient alors devenus les quatre ordres ? Léopold II décédé le 17 décembre 1909 ne paraît pas avoir laissé d'instruction particulière à ce sujet. Conformément à l'article 36 de cette loi, le ministère des Colonies les avait alors gérés. La première croix « belge » de chevalier de l'ordre de Léopold II avait été conférée le 22 décembre 1908 à M. G. Vandeputte, directeur au ministère des Finances ⁽²⁾. Quatre

⁽¹⁾ Professeur à l'université de Washington, il avait été le commissaire général des USA à l'exposition universelle d'Anvers en 1885.

⁽²⁾ A. L'HOIST, *De la Toison d'or à l'ordre de Léopold II*, édition de l'asbl de l'Ordre de Léopold II, Bruxelles, 1939, pp. 98-99.

autres avaient encore été décernées avant le décès du fondateur de l'Ordre ⁽³⁾.

Le 9 mai 1910, suivant le désir du roi Albert ⁽⁴⁾ qui souhaitait accentuer le caractère national de ces distinctions et donner une cohérence à leur attribution, l'administration des ordres de la Couronne et de Léopold II avait été transférée aux Affaires étrangères qui géraient déjà l'ordre de Léopold. L'accord concernant ce transfert avait été convenu lors du conseil des Ministres du 30 avril 1909. Il ne réglait toutefois pas la hiérarchie de ces ordres entre eux, ni de leurs classes entre elles. Les incohérences du temps de l'EIC avaient subsisté. Hier, on considérait qu'une croix de chevalier de l'Etoile africaine valait une de commandeur de Léopold. Aujourd'hui, certains ne pouvaient admettre qu'une grand-croix de la Couronne surpassât la plaque de grand officier de Léopold. Il fallait trancher.

Une note du 26 janvier 1911 avait prévu la progression entre les différents ordres et classes. Suivant l'avis des Affaires étrangères, à grade égal, l'ordre de Léopold devait venir en

⁽³⁾ H. QUINOT, *Recueil illustré des ordres de chevalerie et décorations belges de 1830 à 1963*, 5^e édition, Bruxelles, 1963, p. 77.

⁽⁴⁾ R. CORNET, *Les ordres nationaux belges*, 2^e édition, Bruxelles, 1982, note n° 76, p. 54.

tête, puis l'ordre de l'Étoile africaine, l'ordre de la Couronne et l'ordre de Léopold II. Curieusement, l'ordre royal du Lion, qui aurait dû être placé en troisième position, avait été oublié. La note prescrivait ensuite que, « pour respecter ce principe, il fallait s'abstenir soigneusement d'accorder à quiconque posséderait un grade de l'un de nos ordres un grade inférieur dans un autre ordre » ⁽⁵⁾. Ce principe général est toujours largement négligé de nos jours.

La devise « Travail et progrès » de l'EIC figurait sur tous les bijoux de ses quatre ordres, à l'exception de celui de la Couronne où elle ne se retrouvait qu'au revers des médailles. Sur les bijoux de l'ordre de Léopold II, elle avait été remplacée par le lion et la devise belges sans qu'aucun texte légal ne l'eût jamais prescrit. Ce changement bien que logique avait été mentionné pour la première fois dans l'*Almanach royal* de 1911. Celui qui avait fait ce choix s'était trompé en acceptant du fabricant un lion couronné au centre du médaillon. Le lion héraldique belge ne doit pas être couronné, conformément à l'arrêté royal du 17 mars 1837 déterminant les grandes et petites armes du Royaume.

⁽⁵⁾ APR, archives du grand maréchal de la Cour, règne d'Albert I, dossier « Décorations décernées dans la Maison », n° 7.

L'erreur s'est transmise jusqu'à nos jours, y compris pour l'ordre de Léopold ! Notez qu'au revers des médailles de l'ordre de la Couronne, la devise de l'EIC n'a toujours pas été changée. Le principe positiviste du progrès par le travail est donc toujours recommandé aux médaillés belges en 2020.

Nouvel élan

Mal-né pour l'EIC et méconnu en Belgique, l'ordre de Léopold II aurait pu rapidement disparaître. La Première Guerre mondiale lui avait fourni un élan salutaire. Durant les trois premiers mois du conflit, alors que les actes de courage lors des opérations derrière l'Yser en octobre n'avaient pas encore été comptabilisés, 226 distinctions honorifiques avaient déjà été données. Le recours majoritaire à l'ordre de Léopold (56,2 %) avait induit le risque de sa dévalorisation rapide. L'ordre de Léopold II (29,2 %) avait surtout été attribué à du personnel subalterne ou considéré comme auxiliaire. Les premiers distingués avaient été les téléphonistes louvanistes Valeria Dimartinelli et Leonia Van Lint le 25 août, le télégraphiste Vanderkerken à Bourg-

Léopold le 16 septembre et le chasseur Paul Loicq de la Garde civique de Bruxelles le 23 septembre 1914.

Bientôt, il avait été décidé que la croix de chevalier avec palme serait donnée aux sous-officiers, caporaux et soldats cités à l'ordre du jour de l'armée. Le 22 juin 1916, ce droit avait été étendu à titre posthume à ceux morts par suite de leurs blessures reçues à l'ennemi. Vu



l'impact profond sur la population belge dont les officiers ne constituaient qu'une élite très restreinte, l'ordre de Léopold II y avait gagné ses lettres de noblesse. Dans l'entre-deux-guerres, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold II était devenue familière à bien des foyers. Au moment de décorer le Soldat inconnu au pied de la colonne du Congrès à Bruxelles en 1923, la question s'était d'ailleurs posée de savoir s'il ne devait être décoré qu'avec l'ordre de Léopold. Il avait également reçu l'ordre de Léopold II afin de ne pas laisser croire qu'il aurait pu être un officier.



En 1936, le roi Léopold III avait créé pour les aviateurs militaires un insigne à fixer sur le ruban de l'ordre de Léopold II. Une barrette en argent représentait cent heures de vol, cinq barrettes étaient remplacées par une en vermeil.

Si cet insigne est aujourd'hui obsolète, l'ordre de

Léopold II distingue toujours les annuités aéronautiques des pilotes militaires. À défaut d'être l'ordre le plus prestigieux, l'ordre de Léopold II était devenu le plus populaire en 1939 lorsque les glaives croisés avaient été créés pour les vétérans de 1914-1918. En fonction de leurs titres de guerre, ils avaient d'abord reçu la croix de chevalier de l'ordre de Léopold II avec glaives croisés sur le ruban. Le succès s'était maintenu avec les promotions d'après guerre. En 1983, le principe des glaives croisés avait été étendu aux vétérans de 1940-1945 et en 1994 à ceux de Corée.

Au sein de l'armée, l'ordre avait aussi gagné en prestige lorsqu'il avait été



décidé qu'il serait donné aux officiers d'ordonnance après un certain nombre d'années de service au Palais royal, ainsi qu'aux officiers qui avaient fait preuve d'un leadership hors du commun. Certains exemples sont restés fameux. À son retour du Congo en novembre 1964 après avoir évacué des expatriés menacés par une rébellion (opérations Dragon rouge et Dragon noir), les para-commandos avaient défilé triomphalement dans les rues de Bruxelles. À leur tête, le colonel Laurent avait fièrement arboré sa croix de commandeur qu'il venait de recevoir des mains du roi Baudouin dans un hangar de l'aéroport militaire de Melsbroek.



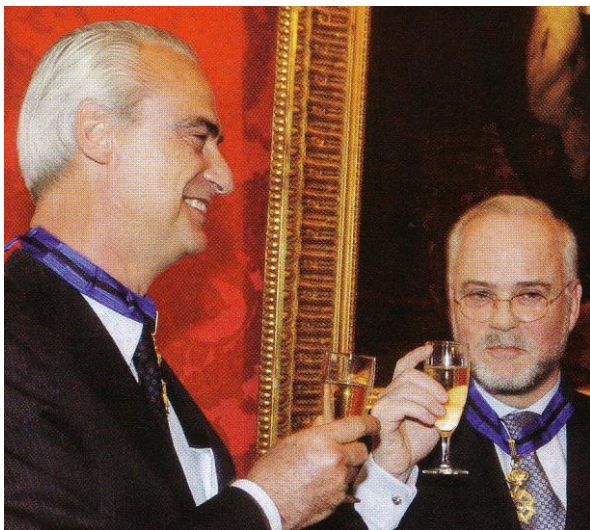
Le général-major Briquemont était devenu grand officier en 1994 pour son commandement de la mission Unprofor-BiH Command et le général-major Schoups trois ans plus tard pour celui de la

mission Untaes en Slavonie orientale. En 2014, le lieutenant général Jockin avait reçu la grand-croix au moment de sa mise à la retraite. À la fin de la cérémonie d'adieu, celui qui avait été un jeune officier des carabiniers-cyclistes avait quitté la plaine en tandem, ce qui nous avait valu cette photo originale.

Désaveu dans une partie de l'opinion publique

Quelque 15.000 décorations dans les ordres nationaux sont données annuellement toutes classes confondues (chiffres de 2013). Près de 6.000 vont à des militaires. Comment se répartissent-elles globalement ? Si l'ordre de Léopold au sommet de la hiérarchie reste rare (8,5 %), celui de la Couronne paraît surreprésenté (66,5 %) par rapport à celui de Léopold II (25 %). La toute grande majorité répond aux conditions strictes de règlements administratifs. Dans une distribution normale à la forme proche d'une pyramide, les deux grades de palmes de la Couronne suffisent pour justifier cette importante différence. Sans ce nombre de classes différent, les pourcentages des ordres de la Couronne et de Léopold II auraient été quasi inversés ! Les tableaux

nous donnent donc une représentation tronquée de la valeur de l'ordre de Léopold II. L'important travail législatif qu'elle sous-tendrait pour corriger les nombreux règlements à tous les niveaux rend très improbable une suppression de classes. Tant pis pour l'ordre de Léopold II !



L'explication est double en ce qui concerne les attributions hors règlements. Palmes et médailles sont rarement concernées dans ces cas-là. D'abord, le bijou de l'ordre de la Couronne est une étoile à cinq branches et pas une croix comme celui des deux autres ordres. Dans une société de plus en plus laïque, certains symboles peuvent paraître manquer de neutralité. Il est donc davantage politiquement correct de distribuer l'ordre de la Couronne pour ne pas froisser. C'est aussi le cas lorsqu'il s'agit de distinguer des personnes de confession islamique.

D'autres ordres malmenés

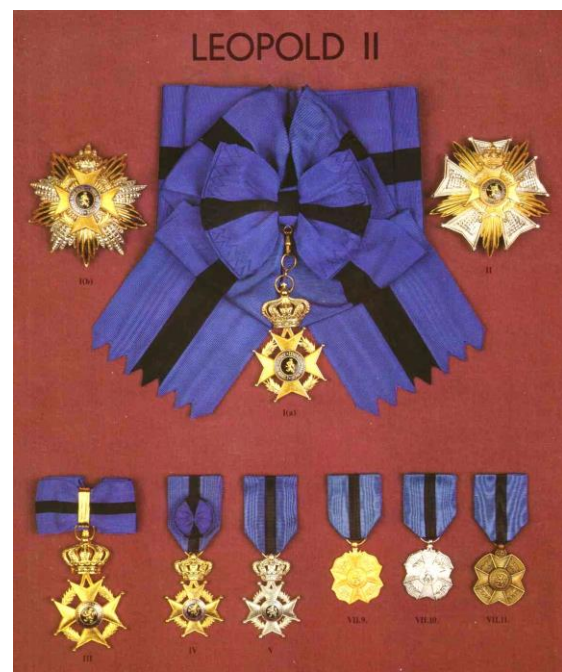
Des refus de l'ordre de l'Empire britannique ont été notés dans le Commonwealth. En 2012, le Labour Party avait suggéré de le rebaptiser en ordre de l'Excellence britannique pour en finir avec une relique du passé colonial. La mort aussi horrible que navrante de l'afro-américain George Floyd dans le Minnesota et la montée du mouvement de protestation Black Lives Matter ont valu des critiques à l'ordre britannique des Saint Michel et Saint Georges. Son médaillon central montre l'archange écrasant la tête noire du démon sous son pied. Bien qu'il n'y eût existé aucune connotation raciste dans cette représentation, le Cabinet Office avait dû expliquer que la scène avait été redessinée dès 2011 pour éviter ce genre de remarque. Les deux personnages montrent depuis lors la même carnation. Les titulaires plus anciens de l'Ordre ont été invités à faire modifier leurs insignes ⁽⁶⁾.

Les griefs envers l'ordre de Léopold II ne sont pas neufs. Dans *Le Soir* du 9 novembre 2000, deux africanistes belges avaient demandé qu'il ne soit plus attribué. « Recevoir de telles décorations est vraiment infliger une avanie aux

⁽⁶⁾ *Medal News*, août 2020, p. 9.

Africains et aux Belges », expliquaient-ils dans une carte blanche. Fin 2010, deux sénateurs Vlaams Belang avaient proposé de supprimer tous les ordres. Pour celui de Léopold II, c'est la politique coloniale inhumaine qui avait servi de justification. Des protestataires demandent désormais que les statues du deuxième roi soient déboulonnées des espaces publics. La Première Ministre a annoncé la création d'une commission parlementaire qui devra enquêter sur le passé colonial belge. L'historien et conseiller en communication Thomas Feijen avait publié en ligne le 9 juin 2020 un article intitulé « Het grootkruis van Leopold II is zwaar om te dragen ». Avec un argumentaire assez pauvre, il s'était demandé qui voulait encore recevoir cet ordre-là et s'il ne serait pas nécessaire de changer son nom.

Il ne semble pas que ce point soit à l'ordre du jour d'un quelconque agenda officiel. La politique de distribution de l'ordre de Léopold II a



pourtant déjà été discrètement aménagée. Il n'est plus donné à des ressortissants d'Afrique centrale et très peu dans les pays anglo-saxons. Une réflexion mériterait d'être menée. Le débat devrait partir d'un constat plus vaste, celui par exemple de l'allongement des carrières qui devrait peut-être nécessiter un réaménagement de la progression dans les distinctions honorifiques en fonction des années de service. Avons-nous encore besoin d'un système de trois ordres qui compte vingt-trois classes avec les palmes et les médailles pour reconnaître le mérite individuel ? Ne pourrait-on pas le rationaliser afin qu'il soit mieux équilibré ? Au lieu de supprimer l'ordre de Léopold II, des observateurs proposent de le rendre dormant comme le sont toujours les ordres de l'Etoile africaine et du Lion qui ne sont plus attribués mais qui n'ont jamais été supprimés. Le rebaptiser serait une autre solution. Se poserait alors le problème du choix d'un nouveau nom. Avez-vous une idée ?